

MAIRIE D'ENSUES LA REDONNE
DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE
ARRONDISSEMENT D'ISTRES

DECISION DU MAIRE

Objet : Convention de sponsoring dans le cadre d'Ensuès propre liant la commune d'Ensuès-la-Redonne et la société LHOIST les CHAUX DE LA TOUR

N°2026-45

Le Maire de la Commune d'Ensuès la Redonne,

- VU** les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales
- VU** la délibération N° 2026-07-CM du 30 mars 2026 portant délégation générale du Conseil Municipal au Maire
- VU** les articles L.2121-1 et R.2122-8 du Code de la Commande Publique

Considérant que la commune d'Ensuès-la-Redonne a décidé d'organiser comme chaque année sa manifestation Ensuès Propre, qui vise au nettoyage de la commune par le ramassage des déchets présents dans la nature.

Considérant que dans le cadre de la manifestation « Ensuès Propre », la commune fait appel à des sponsors lui permettant de faire de cet évènement une véritable réussite, et que ces partenariats sont contractualisés par une convention de sponsoring entre la Commune d'Ensuès-la-Redonne et la société LHOIST Les Chaux de la Tour.

Considérant qu'au vu de cette convention de sponsoring, la société LHOIST Les Chaux de la Tour s'engage à prendre à sa charge les dépenses de traiteur, avec une participation maximale de 800 euros, et que la Commune d'Ensuès-la-Redonne s'engage à permettre à la société de disposer d'espaces de visibilité sur les différents sites de la manifestation.

DECIDE

Article 1 : De signer la convention de sponsoring avec la société LHOIST Les Chaux de la Tour, domiciliée au Vallon de Valtrède, 13220 Châteauneuf-les-Martigues.

Article 2 : D'accepter les conditions fixées par cette convention de sponsoring.

Article 3 : Que Madame la Directrice Générale des services sera chargée de l'application de la présente décision, dont ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Istres et à Monsieur Le Trésorier Payeur.

Fait à Ensuès la Redonne,
Le 16 avril 2026

Le Maire,
Michel ILLAC

